

Le 14 Janvier 2016

AMENAGEMENT et TRANSITION CLIMATIQUE
La stratégie de développement durable à CHAMROUSSE

La commune de CHAMROUSSE, située au cœur du massif de Belledonne, présente un patrimoine naturel riche avec sa faune, sa flore, ses lacs d'altitude et ses tourbières, et exceptionnel par sa conservation à proximité immédiate d'une métropole urbaine.

I. Un engagement exemplaire pour le patrimoine naturel

La richesse environnementale de Chamrousse est reconnue depuis plusieurs décennies, et fait l'objet de plusieurs programmes d'inventaire naturaliste et scientifique. Le territoire de la commune est intégralement répertorié en **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt [Ecologique](#), [Faunistique](#) et [Floristique](#)), et compte à la fois :

- des zones humides protégées par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
- des habitats d'Intérêt Communautaire protégés par **un site Natura 2000** : «Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon»,
- des paysages remarquables faisant l'objet de **deux sites classés** et d'**un site inscrit** au titre de la loi sur la protection des sites et des paysages.

*Ces différentes mesures de protections environnementales concernant les milieux naturels ou les paysages de Chamrousse, couvrent **plus de 84% du territoire de la commune**. Ceci fait de CHAMROUSSE un cas exceptionnel en Europe.*

Type de protection	Chamrousse (ha)	Autre commune	Total en ha
Site Natura 2000	685	2001	2686
APPB	31	13	44
Sites Classés	434,2	3,7	437,9
Site inscrit	798	0	798

Ces dispositifs réglementaires n'ont pas suffi à préserver les écosystèmes : le lac Achard qui cumule les protections citées ci-dessus est en eutrophisation très avancée, et son site est dégradé par une fréquentation d'origine métropolitaine excessive et difficile à réguler ou organiser.

En revanche, la commune a complété ces dispositifs réglementaires par des mesures actives d'aménagement du patrimoine naturel. *Car la montagne naturelle de Chamrousse a en fait été «aménagée» pour sa diversification et sa richesse* ; les photos de la commune montrent jusqu'en 1968 la pauvreté de ses habitats et de la forêt, tandis que les lacs étaient en revanche purs et riches.

La commune, avec quelques aides essentiellement du Département de l'Isère, a financé et géré cette montée en puissance de son écoumène naturel.

Par exemple, depuis plus de 25 ans des actions de conservation ont été engagées avec les chasseurs locaux et la Régie des Remontées Mécaniques en faveur du tétras-lyre : les travaux de restauration d'habitat de reproduction et de réouverture de milieux favorables à l'espèce ont coûté plus de 68 000€ en trois ans, et la limitation du développement des activités touristiques hivernales dans les milieux naturels susceptibles d'accueillir le tétras-lyre est effective.

La municipalité s'implique également dans la conservation et la régénération de ses forêts de pins Cembro : un coûteux plan de gestion de la Cembraie de Chamrousse, élaboré par l'ONF, est appliqué rigoureusement et comporte un volet pédagogique universel.

La tourbière de l'Arselle, labellisée en Espace Naturel Sensible, fait l'objet d'un plan de préservation et d'interprétation réalisé par le Conservatoire Espaces Naturels de l'Isère mais mis en œuvre par la commune.

Enfin l'alpage de Chamrousse fait l'objet d'une préservation active et également coûteuse.

Au total, le budget annuel consacré par la commune de CHAMROUSSE et sa régie des remontées mécaniques aux seules mesures de préservation des espaces naturels et développement de leurs richesses dépasse 80 000€ par an, soit en moyenne **170 € / habitant, pour faire vivre les protections réglementaires.**

La commune de Chamrousse communique peu mais agit et dépense beaucoup pour la gestion patrimoniale de son territoire en intégrant la conciliation des enjeux touristiques de la station avec la préservation de son écoumène naturel remarquable. Cette attitude volontariste bénéficie à la métropole grenobloise et au massif de Belledonne dans leur ensemble. La population grenobloise considère Chamrousse comme un Parc naturel à sa disposition, gratuitement, et le futur Parc naturel régional de Belledonne tirera en partie sa légitimité des politiques menées à CHAMROUSSE.

La commune de CHAMROUSSE assure ainsi une mission métropolitaine essentielle aux équilibres naturels et sociaux, et le fait sans aides conséquentes des communautés bénéficiaires et des institutions qui les représentent, en dehors du Département de l'Isère.

* * *

II. Ecologie et économie sont localement indissociables

La commune de CHAMROUSSE se place donc parmi les collectivités locales exemplaires en Europe pour son engagement effectif et financier en faveur du patrimoine naturel. La volonté de la municipalité élue en 2014 est de consolider et pérenniser cette politique, et d'y associer davantage de partenaires.

CHAMROUSSE, comme station de montagne, a aujourd'hui besoin d'effectuer une restructuration de son offre et de son modèle économique, encore « daté » des années 60-80. La régénération de la station exige une stratégie d'aménagement durable et de développement équilibré de la commune. Concurrence très forte des stations en termes de qualité des prestations d'accueil et de services, conditions météorologiques incertaines, stabilisation de l'économie et des emplois directs et indirects en montagne, font que les décideurs montagnards doivent obligatoirement penser aux conditions de pérennité de toute une économie qui en dehors des quelques stations dédiées à la clientèle de luxe, est très fragile et socialement précaire.

CHAMROUSSE souhaite élaborer un nouveau modèle, vertueux et pérenne, adapté à une vie locale active en toutes saisons, offrant davantage de stabilité aux acteurs économiques et salariés, et encourageant un secteur productif amorçant une économie montagnarde plus circulaire. Ceci ne peut se concevoir qu'en symbiose avec la valorisation de la richesse originelle de la station, le patrimoine naturel.

Malgré les difficultés budgétaires des collectivités locales, prégnantes à CHAMROUSSE comme ailleurs, malgré des recettes touristiques en régression du fait de l'enneigement à Noël lors des 2 dernières années, les budgets environnement ont été sanctuarisés à leur très haut niveau relatif.

Et la commune souhaite faire de cette politique de gestion de son environnement un **sujet citoyen** aussi exemplaire que son engagement effectif, et **créer en 2016 une Maison locale de l'environnement**, dont le statut associatif permettrait une participation responsable et organisée des acteurs de la vie réelle à l'action institutionnelle locale.

Cette maison locale siègera dans le chalet historique du Club Alpin Français réhabilité selon des normes environnementales exigeantes dans le respect de son passé historique. CHAMROUSSE considère que son patrimoine humain de station de montagne *où s'est inventée l'histoire du ski et du CAF* doit être conjugué avec sa politique de l'environnement, l'ensemble constituant **la culture montagnarde authentique**.

III. Une station intelligente et bio-pensante

C'est dans son cadre naturel à forts enjeux que la station de Chamrousse s'est progressivement aménagée. Ce développement s'est heurté depuis 20 ans à la difficulté de conjuguer extension humaine et préservation naturelle, et la gestion responsable de la commune en a été altérée.

La municipalité a donc entrepris de redéfinir l'aménagement de la commune-station en créant un cadre nouveau de développement durable, et en adaptant celui-ci à la transition climatique et énergétique.

La révision du PLU a été engagée, et pose en principe que les zones naturelles en seront pas impactées par des extensions d'urbanisation ; le PLU révisé vise à restructurer les espaces déjà urbanisés, et à refaire la ville sur la ville déjà constituée.

En 2015, la commune a lancé un concours d'architecture/urbanisme et des études techniques préfigurant des opérations majeures de réaménagement des deux cœurs historiques de la station. La commune affiche sa volonté de rechercher de nouvelles urbanités en montagne, adaptées aux enjeux sociétaux du 21^{ème} siècle. Techniquement, CHAMROUSSE s'organise pour être la première « **smart station** » authentique des Alpes françaises.

Pour ses espaces naturels, que la commune entend préserver et valoriser dans la ligne de sa politique actuelle, la commune développe le concept de « **station à biodiversité positive** », c'est-à-dire visant à l'amélioration de la relation entre biodiversité et équipements/infrastructures/bâti. Ce concept s'appuie sur des connaissances écologiques scientifiques et propose une conception des projets, des détails techniques sur la mise en œuvre et la gestion des éléments en faveur de la biodiversité, ceci afin de mettre en œuvre des mesures compensatoires pertinentes pour tous les aménagements nécessaires dans la station.

La gestion de l'eau est un enjeu exemplaire des équilibres intelligents entre écologie et économie. CHAMROUSSE gère avec attention ses ressources en eau, et contribue, sans contreparties réelles, aux besoins de la vallée. Pour l'avenir, le développement de la neige de culture, et sa régulation en début de saison d'hiver est une nécessité, que la commune veille à maintenir compatible avec la préservation des écosystèmes sur l'ensemble de la commune.

IV. Le domaine montagnard et skiable

La prise en compte des concepts smart et bio ne peut concerner que les espaces urbanisés ou sauvages. Le domaine montagnard, et en son sein le domaine skiable, est hybride et exige une stratégie appropriée et intelligente, car il est lieu en même temps naturel et humain.

C'est pourquoi ce domaine doit être adapté lui aussi à la transition climatique.

En fait, l'essentiel du domaine montagnard de CHAMROUSSE est actuellement l'objet d'une occupation humaine. Le domaine skiable est le mieux organisé et géré car les protections et règlements y ont pourvu. En revanche, le domaine montagnard non skiable fait l'objet d'occupations encore non organisées, susceptibles d'abus contraires à la bonne gestion de la biodiversité. C'est notamment le cas du site du lac Achard, très dégradé car sur-fréquenté alors qu'il est sur-protégé règlementairement.

Cela devient aussi vrai pour le site des Vans, qui est devenu depuis quelques années un stade de ski de randonnée, comme il y a un stade de fond à l'Arseille, ou un stade de slalom et un stade de snowboard. Mais contrairement à ces stades « officiels », le stade de randonnée n'est pas organisé et son occupation ne tient pas compte de l'écosystème du site. La gestion très rigoureuse du stade de fond de l'Arseille montre bien que la multiplication de protections règlementaires n'est pas incompatible avec une gestion humaine pertinente. Rien en devrait faire obstacle à ce que les autres sites de la station soient aussi bien gérés et activement.

La question se pose donc pour 2 sites : le lac Achard en été, car heureusement l'activité de randonnée à ski en hiver près de ce lac reste respectueuse de ses équilibres. Et les Vans, devenus le stade de randonnée non organisé.

La municipalité ne peut donc pas éluder la question des modalités des activités humaines sur le site des Vans, et celle des conditions de sanctuarisation du site du lac Achard. **La municipalité a choisi de prendre l'initiative d'étudier ces questions au fond, sans tabous.**

Le site du lac Achard a fait l'objet de nombreuses études techniques en vue de ses protections règlementaires, de fait inefficaces. La difficulté est que ce lac joue un rôle de parc métropolitain, alors que seule la commune de CHAMROUSSE en assure et assume la gestion. Sa sanctuarisation en en réduisant la fréquentation, enlèverait à la métropole grenobloise un « équipement » emblématique, ce qui exige une réflexion au niveau adéquat, et en tout cas préalable à la mise en place du futur parc naturel régional de Belledonne, dont ce site serait la principale porte d'entrée.

Le site des Vans ne peut être organisé que s'il est accessible, pour éviter d'en interdire l'accès libre. Cependant, les études techniques sur la biodiversité de ce site n'ont pas été menées. La municipalité a donc confié à CDC Biodiversité, une étude de faisabilité de l'aménagement du site des Vans. Cette étude, confiée au cabinet indépendant le mieux réputé sur ce sujet, durera 2 à 3 ans, car c'est le délai nécessaire pour étudier sérieusement les écosystèmes concernés, été et hiver.

*Ce n'est donc qu'en 2018 que la municipalité disposera des éléments pour décider d'une stratégie d'organisation des activités humaines sur le site des Vans. Comme ce site est contigu au site du lac Achard, la municipalité souhaite coordonner les décisions qui seront à prendre pour les Vans comme pour le lac Achard. Elle souhaite donc différer toutes décisions institutionnelles jusqu'à cette prise en compte globale, ceci incluant la mise en place de la charte du futur parc naturel de Belledonne. **Aucune décision n'interviendra avant 2018, et les orientations que la municipalité retiendra en 2018 feront ensuite l'objet des procédures légales et réglementaires normales, en pleine transparence et après les concertations qui seront engagées dès les premières études connues à partir de 2017.***

La transition climatique ne peut par ailleurs avoir de conséquences que pour les zones urbaines. Elle implique aussi les activités humaines en espaces naturels. Le domaine skiable doit donc être adapté à cette transition.

C'est nécessaire pour préserver les écosystèmes, et indispensable pour pérenniser le modèle économique de station montagnarde qui dépend de l'activité de ski. Le réchauffement climatique entraîne non pas une diminution de l'enneigement global des stations au-dessus de 1700m, mais une répartition différente de cet enneigement dans le temps, avec des entrées et sorties de saison plus aléatoires. Or le modèle économique ne peut reposer sur une simple sur-exploitation de la période des vacances scolaires de février. Il ne serait plus créateur d'emplois durables.

Cette problématique se pose particulièrement à CHAMROUSSE, car une partie du domaine skiable actuel, ou son extension aisée vers le lac Achard, est exposée au Sud. Ce secteur Sud mérite d'ailleurs d'être protégé en hiver s'il peut être sanctuarisé en été.

Il est donc nécessaire de réfléchir à une reconfiguration du domaine skiable, pour l'adapter à la transition climatique. Il ne s'agit pas d'une extension, mais d'un redéploiement pour l'adapter et l'exploiter dans l'esprit voulu par la transition climatique.

Le site des Vans, orienté au Nord et d'altitude moyenne plus élevée, pourrait offrir cette opportunité de redéployer le domaine skiable dans des conditions écologiquement pertinentes. L'étude de CDC Biodiversité permettra d'examiner cette opportunité et d'en définir les modalités préalables, et notamment les équilibres compensatoires à mettre en œuvre. Il est patent en effet que le site des Vans permet physiquement de faire cohabiter un stade de randonnée organisé avec une piste de ski alpin, voire d'autres activités, comme c'est déjà le cas sur le site des lacs Robert, qui fait corps avec celui des Vans.

* *

V. Polémiques ou concertation ?

Une polémique semble engagée à l'initiative d'organisations et associations représentatives des usagers de la montagne, notamment de randonneurs. Cette polémique est déclenchée à la suite de déclarations du Maire de Chamrousse exposant les idées de la commune pour adapter la station à la transition climatique et aux exigences du 21^{ème} siècle. Malheureusement, alors que cette question avait déjà été abordée en commission extra-municipale de l'environnement, où siègent des représentants de certaines des associations entrant en polémique, il n'est fait référence par les protestataires qu'à un article de presse qui ne devrait engager que le journaliste.

Sans concertation préalable avec la commune, une manifestation est annoncée pour le 7 février par des usagers habituels du site des Vans. Les protestataires, qui ne peuvent ignorer les inconvénients et atteintes à l'écosystème de sa fréquentation inorganisée, entendent ainsi manifester leur attachement au site.

La municipalité est heureuse de cet engagement. Elle souhaite que cette mobilisation en soit pas seulement protestataire, mais débouche sur un véritable soutien à la commune pour sa politique d'adaptation de la station de CHAMROUSSE à la transition climatique. La pire des postures pour l'environnement serait de ne pas tenter d'adapter la commune et ses domaines montagnards à la transition climatique, et de s'interdire de réfléchir, d'étudier et de préparer l'avenir, au nom de la préservation d'intérêts ou attachements légitimes mais particuliers. Enfin, l'engagement de la commune de CHAMROUSSE pour la préservation de son patrimoine naturel bénéficie à tous les usagers de son domaine montagnard, alors que son coût important repose sur les seuls contribuables chamroussiens. Une plus grande équité et répartition des efforts financiers doit être envisagée, avec le concours de tous les acteurs de la montagne.

La municipalité, comme elle l'a montré en ce qui concerne son urbanisme depuis 2014, rendra publiques les études qu'elle engage, et le fera dans le cadre de sa politique de transparence et de concertation, que va symboliser la création de la maison locale de l'environnement, et son implantation dans le chalet historique du CAF, dont elle porte, la réhabilitation.

Les délais d'études et de réflexion avant toute décision de la municipalité prévue en 2018, et avant tout engagement de procédure officielle d'aménagement du domaine skiable dans le site des Vans, font espérer à CHAMROUSSE que tous ceux qui sont attachés à la pérennité économique, sociale, et patrimoniale de la commune sauront contribuer au renouveau de son développement, au-delà des seules émotions et sensibilités.